

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4186-2022

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET DE RELOCALISATION
D'UNE CONDUITE À ROUYN-NORANDA**
(Article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, R.L.R.Q., c. R-6.01 (la « *Loi* ») et
article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la
Régie de l'énergie*, R.L.R.Q., c. R-6.01, r. 2 (le « *Règlement* »))

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, ÉNERGIR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« **Loi** »);
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73 de la *Loi*, Énergir doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement pour, entre autres, modifier son réseau de transport ou de distribution du gaz naturel;
4. En vertu de l'article 1 du *Règlement*, Énergir doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet dont le coût est de 4 millions de dollars et plus;
5. Considérant ce qui précède, Énergir s'adresse à la Régie afin qu'elle l'autorise à réaliser un projet de relocalisation d'une conduite à Rouyn-Noranda (le « **Projet** »);
6. La description générale du *Projet*, ainsi que les analyses, données et informations requises par la *Loi* et le *Règlement* au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Énergir-1, Document 1;
7. Les données financières et économiques du *Projet* apparaissent à la pièce Énergir-1, Document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
8. Outre l'autorisation demandée à la Régie en la présente instance, Énergir doit obtenir les autorisations énumérées à la pièce Énergir-1, Document 1;
9. Pour les motifs énoncés à l'affidavit de Monsieur Ronald Haddad, accompagnant la présente demande, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard des informations caviardées relatives aux coûts du *Projet* contenues à la section 6 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir-1, Document 1.

10. Enfin, Énergir souligne qu'une décision de la Régie serait nécessaire d'ici le 13 mai 2022 afin de pouvoir respecter l'échéancier des travaux, lequel est plus amplement décrit à la section 8 de la pièce Énergir-1, Document 1;
11. Ainsi, advenant que la Régie ne soit pas en mesure de rendre une décision finale dans ce délai, Énergir demande à la Régie de rendre une décision provisoire au plus tard le 13 mai 2022 l'autorisant à débiter les travaux et à encourir les coûts relatifs au Projet, et ce, jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Régie.
12. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

- ACCUEILLIR** la présente demande;
- AUTORISER** Énergir à réaliser le Projet, tel que décrit aux pièces Énergir-1, Documents 1 à 4;
- INTERDIRE** jusqu'à la finalisation du Projet, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées relatives aux coûts du Projet contenues à la section 6 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir-1, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

Et advenant que la Régie ne soit pas en mesure de rendre une décision finale d'ici le 13 mai 2022 :

AUTORISER PROVISOIEMENT Énergir à débiter les travaux et à encourir des coûts relatifs au Projet tel que décrit aux pièces Énergir-1, Documents 1 à 4, et ce, jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Régie.

Montréal, le 8 mars 2022

(s) Julie Sauriol

M^e Julie Sauriol
Procureure de Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3454
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : dossiers.reglementaires@energir.com